

Madame Christiane Féral-Schuhl
Présidente
Conseil national des barreaux (CNB)
180 boulevard Haussmann
75008 Paris

Paris, le 7 juin 2018

Objet : Difficultés BAJ

Madame la Présidente,

Le SAF et l'ADDE entendent attirer l'attention du Conseil national des barreaux sur les difficultés récurrentes que les avocats et les justiciables rencontrent avec les BAJ en matière de droit des étrangers.

Cela est particulièrement remarquable pour l'aide juridictionnelle sollicitée afin de faire appel, les avocats étant invités, disons plus exactement contraints, sous peine de caducité, à fournir des détails de l'affaire, voire carrément à faire état des moyens qu'ils entendent soulever pour permettre au BAJ d'apprécier le mérite de l'appel.

Les BAJ s'arrogent ainsi le droit de procéder à un tri, en allant sur le fond de l'affaire, et cela en toute illégalité.

Le SAF vous a fait parvenir dernièrement, pour information, copie d'un courrier à monsieur le président de la Conférence des bâtonniers pour attirer son attention sur l'illégalité du procédé que la présidente de la cour administrative d'appel de Bordeaux entend imposer dans son ressort.

Mais, il faut savoir que cette pratique tend à se généraliser, selon les remontées que nous avons eues.

D'autre part, de nombreuses autres pratiques plus ou moins illégales ont pu être rapportées par nos confrères, dans divers BAJ.

Nous les analysons comme une volonté de dissuader les avocats de prendre en charge les dossiers des justiciables qui sollicitent l'AJ, et au final de dissuader ces derniers d'engager une procédure.

Vous trouverez ci-joint une synthèse comportant un état des lieux et une analyse juridique, avec un dossier comportant notamment les décisions en cause.

Si nous laissons s'installer les dérives constatées en droit des étrangers, elles s'étendront sans nul doute aux autres matières, et nous le constatons déjà.

Aussi, nous demandons que le Conseil national des barreaux s'empare de cette question, saisisse la Chancellerie, et y donne toute suite qu'il jugera adéquate pour mettre fin à ces pratiques.

Nous vous prions d'agréer, madame la Présidente, l'expression de mes salutations respectueuses.



Laurence ROQUES
Présidente du SAF



Flor TERCERO
Présidente de l'ADDE